

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ÉTUDE DE DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

### **ORDRE DU JOUR**

**AVIS** vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie sera tenue **le lundi 8 décembre 2025 à 19 h 45** à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour l'étude de demandes de dérogations mineures, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

---

**DATE ET HEURE : 8 décembre 2025 à 19 h 45**

**LIEU : Salle du conseil**

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ÉTUDE DE DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

3.1 Propriété sise au 991 route Saint-Martin

Lot 6 641 967 du Cadastre du Québec

Dérogations : Permettre la construction d'un immeuble commercial comportant les éléments suivants :

- 1) une marge de recul avant de 3,40 mètres au lieu d'une marge minimale de 6 mètres, tel qu'exigé à l'article 23.4.2 du règlement de zonage numéro 1391-2007;
- 2) l'aménagement de deux (2) entrées charretières au lieu d'une seule, tel qu'exigé à l'article 9.5 b) du règlement de zonage numéro 1391-2007.

3.2 Propriété sise au 1551 route du Président-Kennedy Nord

Lot 3 252 907 du Cadastre du Québec

Dérogation : Autoriser la transformation et l'agrandissement du bâtiment dont l'usage de réparation automobile est dérogatoire d'une superficie d'environ 205 % au lieu d'un maximum de 50 %, tel qu'exigé à l'article 4.4.4 du règlement de zonage numéro 1391-2007.

**4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES CI-HAUT MENTIONNÉES**

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

M<sup>e</sup> Hélène Gagné, OMA

Greffière.